



MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE  
Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU  
Conseil Municipal

DATE  
13.04.2023

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.04.2023

PROGRAMME

Présentation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2023  
Présentation des décisions prises entre le 27 Mars et le 13 Avril 2023

1. BUDGET COMMUNE : Compte de gestion 2022  
Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Madame la Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Madame la Maire expose au conseil le compte de gestion pour examen des opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice par le conseil

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALES

ETABLISSEMENT : MOLIÈRES SUR CÈZE -

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	669 464,23	1 823 157,84	2 492 622,07
Titres de recette émis (b)	238 325,31	1 482 316,72	1 720 642,03
Réductions de titres (c)		26 745,22	26 745,22
Recettes nettes (d = b - c)	238 325,31	1 455 571,50	1 693 896,81
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	669 464,23	1 823 157,84	2 492 622,07
Mandats émis (f)	344 323,45	1 328 633,96	1 672 957,41
Annulations de mandats (g)	31 129,99	1 715,26	32 845,25
Depenses nettes (h = f - g)	313 193,46	1 326 918,70	1 640 112,16
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		128 652,80	53 784,65
(h - d) Déficit	74 868,15		

Madame la Maire demande au Conseil de valider le compte de gestion 2022 pour le budget Commune

Résultats du vote : UNANIMITÉ

2. BUDGET COMMUNE : Comptes administratifs 2022  
Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint présente au vote les comptes administratifs de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 326 918,70	G 1 455 571,50
	Section d'investissement	B 313 193,46	H 238 325,31
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 562 399,26
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 53 364,58
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>=A+B+C+D 1 640 112,16</b>	<b>=G+H+I+J 2 309 660,65</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 37 324,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>=E+F 37 324,00</b>	<b>=K+L 0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 326 918,70	=G+I+K 2 017 970,76
	Section d'investissement	=B+D+F 350 517,46	=H+J+L 291 689,89
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>=A+B+C+D+E+F 1 677 436,16</b>	<b>=G+H+I+J+K+L 2 309 660,65</b>

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil de valider le compte administratif 2022 pour le budget Commune  
**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

### 3. BUDGET COMMUNE : Affectations des résultats 2022

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

2023	COMMUNE	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	313 193,46 €	1 326 918,70 €
Recettes nettes	238 325,31 €	1 455 571,50 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-74 868,15 €</b>	<b>128 652,80 €</b>
Résultat reporté 2021	53 364,58 €	409 083,39 €
<b>Résultat de clôture 2022 sans RAR2022</b>	<b>-21 503,57 €</b>	<b>537 736,19 €</b>
<b>RAR2022</b>	<b>-37 324,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2022 avec RAR2022</b>	<b>-58 827,57 €</b>	<b>537 736,19 €</b>
<b>Affectation 2023</b>	<b>58 827,57 €</b>	<b>-58 827,57 €</b>
<b>REPORT sur 2023</b>	<b>0,00 €</b>	<b>478 908,62 €</b>

Madame la Maire demande au Conseil de valider l'affectation des résultats 2022 pour le budget Commune

**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

#### 4. Taxes impôts locaux 2022 (état de notification)

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Madame La Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des deux taxes directes locales et plus particulièrement le produit fiscal.

Madame la Maire rappelle les taux retenus en 2022 et les sommes collectées :

	TAUX 2022	BASES 2022 ETAT	RECETTES COMMUNE 2022
Taxe foncière bâtie	49,09 % *	1 063 913 €	522 274,89 €
Taxe foncière non bâtie	67,32 %	4 982 €	3 353,88 €
Taxe d'habitation	19,35 %	271 189 €	52 475,07 €

\* taux communal 24,44 %+ taux départemental 24,65%

Madame la Maire propose au vote les taux suivants pour 2023 proposés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX proposés 2023	BASES 2023 ETAT	RECETTES COMMUNE 2023 prévisionnelles
Taxe foncière bâtie	48,56 %	1 128 000 €	547 756,68 €
Taxe foncière non bâtie	66,59 %	5 300 €	3 529,27 €
Taxe d'habitation	19,14 %	290 443 €	55 590,79 €

Résultats du vote : UNANIMITÉ

---

#### 5. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2023

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire a apporté plusieurs précisions sur les règles d'un budget primitif ainsi que sur la répartition des sommes.

Monsieur Georges VERCOUTERE a exposé les conditions d'exécution du budget de la commune pour l'exercice 2023 conformément à la balance générale reprise en annexe :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 900 627,62	1 421 719,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 478 908,62
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>1 900 627,62</b>	<b>1 900 627,62</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1058)	589 615,65	648 443,22
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	37 324,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 21 503,57	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>648 443,22</b>	<b>648 443,22</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>2 549 070,84</b>	<b>2 549 070,84</b>

. Les dépenses et recettes de la section fonctionnement s'équilibrent à **1 900 627,62 €**

. Les dépenses et recettes de la section d'investissement **votés par opérations** s'équilibrent à **648 443,22 €**

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider le BUDGET PRIMITIF 2023 de la COMMUNE de Molières-sur-Cèze ainsi que les annexes associées.

Résultats du vote : UNANIMITÉ

#### 6. SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Madame la Maire a rappelé la situation financière du budget du service de l'eau et de l'assainissement encore difficile constatée lors de l'examen du compte administratif 2022. Elle a également indiqué que le travail de l'équipe municipale sur le dossier de l'eau et de l'assainissement commençait à porter ses fruits.

Madame la Maire a proposé de subventionner le budget du service de l'eau et d'assainissement à hauteur de 5 000 € pour l'année 2023

Résultats du vote : UNANIMITÉ

**7. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Compte de gestion 2022**

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Madame la Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Madame la Maire expose au conseil le compte de gestion pour examen des opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice par le conseil.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC ALZE

ETABLISSEMENT : EAU ET ASST MOLIERES SUR CEZE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

15204 - EAU ET ASST MOLIERES SUR CEZE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	633 999,24	387 168,67	1 021 157,91
Titres de recette émis (b)	284 811,91	345 266,47	630 078,38
Réductions de titres (c)		1 331,61	1 331,61
Recettes nettes (d = b - c)	284 811,91	343 934,86	628 746,77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	617 028,56	387 168,67	1 004 197,23
Mandats émis (f)	203 230,24	313 759,97	516 990,21
Annulations de mandats (g)		5,28	5,28
Depenses nettes (h = f - g)	203 230,24	313 754,69	516 984,93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	81 581,67	30 180,17	111 761,84
(h - d) Déficit			

Madame la Maire demande au Conseil de valider le compte de gestion 2022 pour le budget Eau & Assainissement

Résultats du vote : UNANIMITÉ

**8. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Comptes administratifs 2022**

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint présente au vote les comptes administratifs de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes.

MOLIERES SUR CEZE - EAU ASSAINISS MOLIERES S CEZE - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	313 754,69	G	343 934,86	GA	30 180,17
	Section d'investissement	B	203 230,24	H	284 811,91	HB	81 581,67

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	39 897,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	8 101,56 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	516 984,93	Q=	675 946,11	=Q-P	158 961,18
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		=E+F	0,00	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E	313 764,69	=G+I+K	383 032,64	89 277,95	
	Section d'investissement	=B+D+F	203 230,24	=H+J+L	292 913,47	89 683,23	
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	516 984,93	=G+H+I+J+K+L	675 946,11	158 961,18	

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil de valider le compte administratif 2022 pour le budget Eau & Assainissement

Résultats du vote : UNANIMITÉ

**9. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Affectations des résultats 2022**

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

2023	EAUX ET ASSAINISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	203 230,24 €	313 754,69 €
Recettes nettes	284 811,91 €	343 934,86 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>81 581,67 €</b>	<b>30 180,17 €</b>
Résultat reporté 2021	8 101,56 €	39 097,78 €
<b>Résultat de clôture 2022 sans RAR2022</b>	<b>89 683,23 €</b>	<b>69 277,95 €</b>
<b>RAR2022</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2022 avec RAR2022</b>	<b>89 683,23 €</b>	<b>69 277,95 €</b>
<b>Affectation 2023</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>REPORT sur 2023</i>	<i>89 683,23 €</i>	<i>69 277,95 €</i>

Madame la Maire demande au Conseil de valider l'affectation des résultats 2022 pour le budget Eau et Assainissement

Résultats du vote : **UNANIMITÉ**

---

#### 10. BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Monsieur Georges VERCOUTERE a exposé les conditions d'exécution du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023 conformément à la balance générale reprise en annexe :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V</b>	<b>O</b>		
		402 368,17	372 188,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
		0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	30 180,17
		=	=
		402 368,17	402 368,17
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V</b>	<b>O</b>		
		788 927,23	699 244,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
		0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	89 683,23
		=	=
		788 927,23	788 927,23
<b>TOTAL</b>			
		1 191 295,40	1 191 295,40

. Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à **402 368,17€**

. Les dépenses et recettes de la section d'investissement **votés par opérations** s'équilibrent à **788 927,23 €**

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider le BUDGET PRIMITIF 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT de Molières-sur-Cèze ainsi que les annexes associées.

Résultats du vote : **UNANIMITÉ**

**11. BUDGET LOTISSEMENT : Compte de gestion 2022**  
Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Madame la Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.



Madame la Maire expose au conseil le compte de gestion pour examen des opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice par le conseil

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SEC ALBS

ETABLISSEMENT : LOT MOLIERES SUR CEZE -

### Résultats budgétaires de l'exercice

15211 - LOT MOLIERES SUR CEZE -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	274 917,74	348 500,63	623 418,37
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	274 917,74	348 500,63	623 418,37
Mandats émis (f)	31 146,98	6 279,36	37 426,36
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	31 146,98	6 279,36	37 426,36
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	33 146,98	6 279,36	37 426,36
(h - d) Déficit			

Madame la Maire demande au Conseil de valider le compte de gestion 2022 pour le budget Lotissement

Résultats du vote : UNANIMITÉ

#### 12. BUDGET LOTISSEMENT : Comptes administratifs 2022

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Madame la Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> adjoint présente au vote les comptes administratifs de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 279,38	G	0,00
	Section d'investissement	B	31 146,98	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	67 083,09 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	242 917,74 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	347 427,19	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	73 362,47	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	274 064,72	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	347 427,19	= G+H+I+J+K+L	0,00

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil de valider le compte administratif 2022 pour le budget Lotissement

Résultats du vote : UNANIMITÉ

13. BUDGET LOTISSEMENT : Affectations des résultats 2022  
Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

2023	LOTISSEMENT	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	31 146,98 €	6 279,38 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-31 146,98 €</b>	<b>-6 279,38 €</b>
Résultat reporté 2021	-242 917,74 €	-67 083,09 €
<b>Résultat de clôture 2022 sans RAR2022</b>	<b>-274 064,72 €</b>	<b>-73 362,47 €</b>
RAR2022	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2022 avec RAR2022</b>	<b>-274 064,72 €</b>	<b>-73 362,47 €</b>
Affectation 2023		
REPORT sur 2023	-274 064,72 €	-73 362,47 €

Madame la Maire demande au Conseil de valider l'affectation des résultats 2022 pour le budget Eau et Assainissement

**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

---

#### **14. BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2023**

**Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances**

Monsieur Georges VERCOUTERE a exposé les conditions d'exécution du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023 conformément à la balance générale reprise en annexe :

- . Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à **385 927,19 euros**
- . Les dépenses et recettes de la section d'investissement  **votés par opérations**  s'équilibrent à **306 064,72 euros**

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider le BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT de Molières-sur-Cèze ainsi que les annexes associées.

**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

---

#### **15. PASSAGE M 57**

**Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux Finances**

Nous utilisons actuellement une nomenclature (vocabulaire comptable de type M14). Il nous est proposé de modifier cette nomenclature et de passer en M57. Ce passage nous permettra notamment d'analyser plus finement les flux comptables de la collectivité et devrait faciliter nos échanges avec la Trésorerie d'Alès.

Madame la Maire a informé qu'une formation pourra être suivie par les élus et le personnel administratif en Septembre 2022.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider le principe de passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57.

**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

- . **Autorisation à Madame la maire à solliciter la subvention du Fond vert dans le dossier éclairage public**  
**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire**

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- le renforcement de la performance environnementale,
- l'adaptation des territoires au changement climatique,
- l'amélioration du cadre de vie.

Madame la Maire rappelle que la décision a été prise de procéder au remplacement d'une partie des luminaires qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par la technologie LED.

Un devis de 43 565 euros HT a été proposé par la société Loubière qui nous accompagne sur l'entretien de notre parc de luminaires publics.

Étant donné que le « Fonds vert » est cumulable avec les autres dotations de l'État, avec un minimum de 20% de financement par la Commune, Madame la Maire propose de solliciter à nouveau l'État pour financer cet investissement.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2023, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert »

---

**Résultats du vote : UNANIMITÉ**

---

#### **17. Autorisation à Madame la maire de solliciter la subvention du Fond vert dans le dossier des OLD**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire**

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- le renforcement de la performance environnementale,
- l'adaptation des territoires au changement climatique,
- l'amélioration du cadre de vie.

Madame la Maire rappelle que la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillages est impérative et relève du pouvoir du Maire. Afin de pouvoir contrôler leurs bonnes réalisations, la mise en place d'une cartographie précise s'impose pour informer la population de la commune et les faire respecter.

Un devis de 4 535 euros HT a été proposé par la société SAS CEVENNES CONSULTING pour réaliser cette cartographie.

Étant donné que le « Fonds vert » est cumulable avec les autres dotations de l'État, avec un minimum de 20% de financement par la Commune, Madame la Maire propose de solliciter à nouveau l'État pour financer la réalisation de cette cartographie

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2023, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert »

---

**Résultats du vote : 13 POUR - 1 CONTRE - 0 ABSTENTION**

---

#### **18. Territoires d'Énergie / Dossier Place du Marché – accès place du marché + rue Louis Serre**

**Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint**

Dans le cadre de notre conventionnement avec Territoires d'énergie (anciennement SMEG), une partie des travaux d'électrification et d'éclairage public (réseaux) sur la zone de la place du marché/rue Louis Serre pourraient être subventionnés sous réserve de réaliser une étude. Cette étude d'un coût de 955 euros (605 euros HT pour l'électricité + 350 euros HT pour l'éclairage public) pourra avoir deux formes :

1. Nous réalisons le projet associé : l'étude est prise en charge financièrement
2. Nous ne réalisons pas le projet associé : l'étude est à la charge de la commune.

*Pour rappel les deux projets représentent les charges suivantes :*

*. Electrification : 55 000 euros HT dont 2 750 euros HT à charge pour la commune (5%)*

. Eclairage public : 35 000 euros HT dont 35 000 euros HT à charge pour la commune (100%)  
(une subvention de 9 000 euros HT pourrait être attribuée par le SMEG)

Résultats du vote : UNANIMITÉ

---

#### 19. Travaux / achat de de parcelles Cité LA BORIE

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint

Dans le cadre des travaux de démolition des Cité LA BORIE, la société Un Toit Pour Tous, propriétaire propose à la commune l'achat des parcelles nettoyées pour la somme de 5 000 euros.

En contrepartie, la société Un Toit Pour Tous, réalisera les travaux supplémentaires précisés dans la lettre d'engagement signée entre les différentes parties.

Madame la Maire demande à l'assemblée de valider cette proposition.

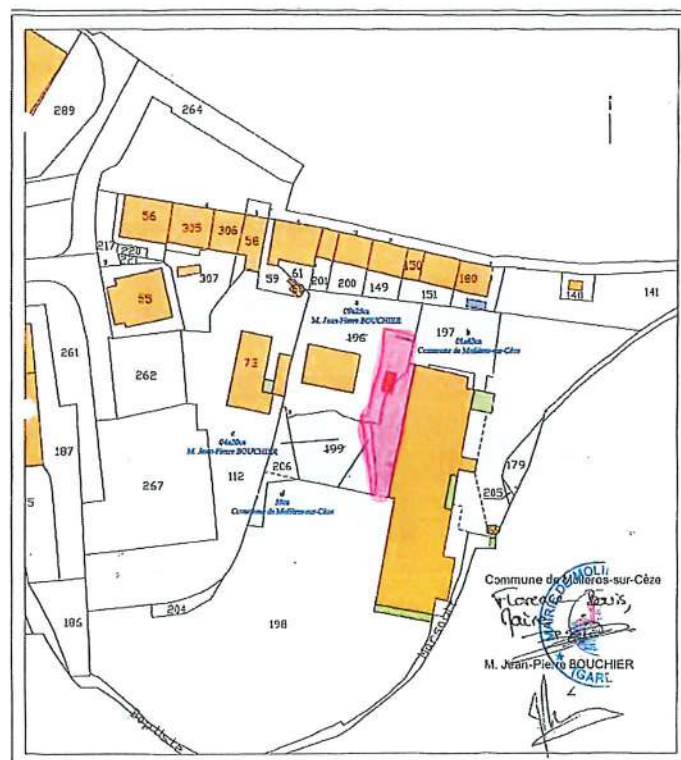
Résultats du vote : UNANIMITÉ

---

#### 20. Achat parcelle EHPAD / Dossier Jean Pierre BOUCHIER

Rapporteur : Abdelmalek BELAZZOUG, Adjoint

Par courrier en date du 21 Mars 2023, Monsieur BOUCHIER Jean Pierre propose à la ville, une parcelle nouvellement créée à partir des parcelles AE196 et AE 199 (voir plan ci-dessous) qui jouxte directement la face Ouest de la Maison de retraite. La proposition de vente est établie à 10 000 euros (courrier en annexe de la délibération).



Monsieur BELAZZOUG présente l'intérêt d'acheter cette parcelle qui permettra notamment de faciliter l'accès et l'entretien à cette face de la maison de retraite.



## Résultats du vote : REPORT

---

### 23. Autorisation à Madame la Maire de signer la convention Police municipale avec les Maires de Robiac- Rochessadoule et Meyrannes

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1<sup>er</sup> Adjoint

Madame la Maire rappelle que nous détenons la responsabilité administrative du poste de notre policier municipal.

Madame la Maire rappelle que nous mutualisons ce poste avec les communes de Robiac-Rochessadoule et Meyrannes. Cette mutualisation est encadrée par une convention qui se termine le 1<sup>er</sup> Mai 2023.

Madame la Maire demande au conseil l'accord de poursuivre cette convention et de signer la convention pour une nouvelle période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023.

## Résultats du vote : UNANIMITÉ

---

### 24. Vote liste des évènements communaux / SACEM

Rapporteur : Christel BALME

Dans le cadre de sa participation à la vie locale et associative, la commune prend en charge les frais liés à l'utilisation de musique lors des évènements portés par les associations moliéroises. Ces frais sont facturés par la SACEM.

Afin de pouvoir réaliser cette action, la commune doit être identifiée comme coorganisatrice de l'évènement. À ce titre, les associations demandant ce soutien doivent apposer le logo de la ville sur leurs supports de communication. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, les évènements suivants seront coorganisés par la commune :

La journée du 2 roues / STF Concept : Journée du 7 Mai

La Fête votive / Molières en fête : 9 et 10 Juin

Marché artisanal / Festiv'Cèze : le 30 Juin

Madame la Maire soumet au vote la présente proposition

## Résultats du vote : UNANIMITÉ



